

Vendredi 16 décembre 2009 – FERRIERES SUR ARIEGE

COMPTE RENDU

INTRODUCTION

Gilles THALAMAS souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Assemblée. Il explique que suite aux élections, le nouveau Conseil municipal a décidé d'approuver la Charte du PNR et ainsi d'intégrer le Syndicat mixte, notamment grâce au travail d'André ROUCH et de Matthieu CRUEGE.

André ROUCH le remercie pour son accueil. Gérard PIQUEMAL est nommé secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2009 à Montjoie en Couserans. Suite à une correction ayant trait à une confusion de noms, le compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

II – ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Le Président rappelle que lors de la dernière réunion du Comité syndical, il a présenté les raisons pour lesquelles il est nécessaire de procéder à l'actualisation du Bureau : d'une part la modification des statuts et d'autre part la démission de leurs conseils municipaux respectifs de deux membres du Bureau. Ainsi il a été procédé à Montjoie à une élection qui a désigné Laurence JOUBERT SOULA, déléguée de Pailhès et Pascal AUDABRAM, délégué d'Encourtiech. Aujourd'hui il reste encore un membre du Bureau à élire.

Après concertation, le Collège des communes propose la candidature de : Patricia QUINAT-RAYNAUD, déléguée d'Alliat.

Le Président propose de procéder au vote. A l'unanimité, le Comité syndical élit Patricia QUINAT-RAYNAUD, déléguée d'Alliat, pour siéger au sein du Bureau du Syndicat mixte du PNR.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Exécution du budget 2009

Camille JAUDIN présente l'engagement du budget. Elle explique que les projections réalisées jusqu'au terme de l'exercice montrent une exécution avec des dépenses contenues et des recettes conformes aux prévisions.

Les premiers éléments appellent les commentaires suivants :

- le Syndicat mixte a poursuivi la mise en œuvre de ses principes originels de maîtrise des dépenses, notamment dans celles consacrées à son propre fonctionnement. En ressortent des frais de « structure » pouvant être considérés comme raisonnables, notamment eu égard à la composition et à la nature de l'activité du Syndicat (nombreux membres et nombreux déplacements sur le terrain) ;
- les dépenses liées au personnel ont suivi une évolution conforme aux prévisions compte tenu des renforcements opérés au sein de l'équipe, tant pour le pilotage administratif et financier (responsable administratif et financier) que pour développer ses capacités d'ingénierie dans les domaines du patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- les délais inhérents à l'obtention des notifications ou arrêtés attributifs des financements sur opérations, parfois longs compte-tenu des procédures décisionnelles ou administratives en vigueur notamment s'agissant des crédits européens, ont conduit au bouclage tardif des plans de financements de certaines opérations portées par le Syndicat mixte. Ainsi cela a-t-il conduit à un report des engagements financiers et un niveau de dépenses, en deçà des prévisions sur certaines lignes budgétaires intégrant des dépenses prévisionnelles liées aux opérations. Néanmoins ces retards sont compensés par une volonté de demander rapidement un

acompte dès la notification d'attribution de la subvention et le commencement de l'opération. Ainsi ces retards ne se creusent pas pour les recettes.

- conformément aux prévisions l'exercice se traduira par l'engagement d'une partie des crédits provisionnés sur le fonds de réserve du Syndicat, afin de mettre celui-ci au niveau des besoins futurs.

Assises des finances du Syndicat

Le Président présente à l'Assemblée les Orientations Budgétaires. Il explique que l'année 2010 est la première année « pleine » d'exercice du PNR. Il rappelle que la construction budgétaire du Syndicat mixte repose sur un certain nombre de principes et d'un historique d'engagement depuis l'amont de la création du Syndicat mixte en 2005.

Ainsi, le Président souligne que la structure du budget du Syndicat mixte du PNR a été assise sur un niveau de cotisation des collectivités, et à l'époque des Etablissements publics membres du Syndicat mixte, ramené à l'habitant et compte tenu des dispositions statutaires à environ 2 euros / habitant et par an.

Le Président explique que ceci s'est traduit par une progressivité dans le développement de l'activité du Syndicat mixte dans l'attente du décret de création du PNR, et le recours à d'autres sources de financements.

Le Président souligne que l'existence effective du PNR et les nouveaux enjeux qui y sont attachés suppose désormais une mise à niveau des contributions, ainsi que cela a été notamment annoncé dès 2008 à l'amont des délibérations des collectivités pour approbation de la Charte.

Le Président signale que le budget 2010 doit être construit dans un souci de juste équilibre. Ainsi il doit permettre et traduire l'effectivité du PNR. Les moyens mis en œuvre, s'agissant de la première année complète d'existence du PNR doivent refléter et être conformes à l'ambition partagée, qui a conduit à créer le PNR.

Le Président souligne qu'il convient également de ne pas méconnaître le contexte particulier qui est celui des finances des collectivités à l'orée de la prochaine année. Les situations de « fortes tensions » annoncées sur le compte des collectivités doivent également être prises en compte dans nos réflexions et arbitrages futurs.

Aussi le Président affirme sa volonté de faire une proposition qui va dans le sens d'un budget de « juste équilibre » prenant en compte simultanément les aspects cités plus haut et les objectifs suivants pour 2010 :

- Parfaire l'organisation et la mise en place des structures et des moyens du SMPNR. Cela passe notamment par ses toutes nouvelles commissions, qui doivent trouver leur pleine mesure, et la conduite du dossier du siège administratif du SM PNR.
- Déployer un plan d'actions renforcé. Celui-ci viendra très largement prolonger celui engagé les années précédentes. Viendront s'y insérer de nouvelles opérations, certaines très importantes, telle l'implantation d'une première tranche de panneaux routiers aux entrées du Parc.

Programme d'actions 2010

Matthieu CRUEGE fait le point sur le programme d'activités 2010 du Syndicat.

Il explique en détail le programme d'actions 2010 qui était annexé à la note de synthèse. Il rappelle que ce programme d'actions a déjà fait l'objet d'échanges au sein du Bureau. L'Assemblée prend connaissance du programme d'actions 2010 et en débat.

Suite à cette présentation, Michel SEBASTIEN intervient. Il félicite l'équipe du Parc pour la densité du programme mais aussi pour son adéquation avec l'actualité (réchauffement climatique, Copenhague...). Puis Michel SEBASTIEN explique que les choses avancent sur un dossier qui lui tient à cœur : le bouquetin des Pyrénées. Il exhorte le Parc et ses partenaire à poursuivre, voire à accélérer l'effort. Il ajoute qu'il s'est rendu dans le Parc naturel Dels Ports, en Catalogne, pour prendre des contacts en vue de récupérer des bouquetins.

Puis Martine PAPAIX questionne l'Assemblée sur le programme d'actions 2010, plus particulièrement sur l'hydroélectricité. Alain MANGIN, Président du Conseil scientifique, explique que cette action consiste à la mise en œuvre d'une étude par la station CNRS de Moulis, pour élaborer une grille d'impact qui permettra d'analyser plus objectivement tout type de projet hydroélectrique. Sophie SEJALON ajoute que l'hydroélectricité est une énergie renouvelable et disponible mais qui a un impact, il est donc nécessaire de faire le point. Le but de cette grille est d'avoir un outil qui permet de se positionner de façon objective (critères écologiques, économiques, ...) car le SMPNR sera amené à donner des avis dans le cadre de projets hydroélectriques. Martine PAPAIX demande s'il y a une remise en cause des courts d'eau protégés. Sophie SEJALON répond qu'il y a actuellement un projet de modification des classements et que cela est pris en compte dans l'étude. Matthieu CRUEGE ajoute que cette grille d'analyse doit être facile d'utilisation pour tous nos partenaires (communes...).

Puis Alain MANGIN fait le bilan des 2ndes rencontres scientifiques. Elles se sont déroulées le 23 octobre en salle et le 24 en ateliers terrain. 232 personnes sont venues assister aux conférences du 23 octobre. Le succès de ces actions déjà mis en évidence par l'importante affluence, est encore appuyé par l'enquête de satisfaction qui est très positive. La matinée a été consacrée à la définition de la biodiversité puis 4 exposés ont suivi (hydroélectricité, mycologie, l'observatoire photographiques, ...) pour rendre compte des travaux. L'après midi a été consacrée à l'élevage et à la gestion des milieux. Des intervenants venues du Jura sont venues témoigner de leur expérience. Malgré le mauvais temps, les sorties organisées le 24 ont connu aussi un certain succès.

Le Conseil scientifique souhaite maintenant éditer une lettre par an afin d'informer sur les sites du Parc, des sites de renom. En 2010, l'étang de Lhers sera à l'honneur. Cette lettre y détaillera sa géologie, sa faune, sa flore et son histoire.

Orientations budgétaires

André ROUCH présente les grandes orientations de l'année 2010. Il explique que cette année est la première année pleine de fonctionnement pour le Syndicat mixte de gestion du PNR. Elle est marquée en terme de recettes par la sorties des Etablissement publics qui cotisaient les années précédentes à hauteur de 37 000 euros. André ROUCH souligne que pour mettre en œuvre la Charte il est nécessaire de s'en donner les moyens. Comme annoncé précédemment, cela signifie une augmentation des cotisations statutaires. Le Président propose une cotisation de 204 000 euros pour le Conseil Régional, 102 000 euros pour le Conseil Général et les communes.

Puis Camille JAUDIN présente un point d'étape de la construction du budget 2010. Ainsi sur une projection avec une équipe identique, des frais de fonctionnements qui en découlent ainsi que les dépenses liées aux opérations engagées. Voici les grandes lignes :

Section de fonctionnement :

L'ensemble des charges couvrira le fonctionnement et l'activité de la structure et visera essentiellement à mettre en place le rythme de la structure qui doit assurer la mise en œuvre de la Charte.

Dépenses

- Charges structurelles, charges externes

Charges liées au fonctionnement de la structure : loyer, assurances, fournitures diverses, gestion courante, prestation de service.

- Charges de personnel

Permanents, contractuels et stagiaires. Les projections sont basées sur une équipe de 11 agents à temps plein. L'augmentation de 5% entre 2009 et 2010 est expliquée par le fait que 2010 est la première année pleine avec l'équipe technique au complet.

Recettes :

Camille JAUDIN souligne qu'un besoin de financement est identifié. Comme l'a expliqué André ROUCH, une partie peut être financée par l'augmentation des cotisations.

- Cotisations statutaires.

En 2010, les Etablissements publics ne seront pas appelés à cotiser maintenant qu'ils sont membres associés. Aussi le Syndicat de gestion ne bénéficiera pas des 37 000 euros qu'ils lui avaient versés en 2009. Camille JAUDIN rappelle la proposition du Président d'une augmentation des cotisations comme il l'avait été annoncé lors de précédentes réunions, soit 204 000 euros pour Conseil Régional, 102 000 euros pour le Conseil Général et pour les communes. Cette augmentation va permettre de répondre en partie aux besoins de financement de la structure qui aujourd'hui doit se donner les moyens de mettre en œuvre la Charte.

- Autres recettes

Les partenaires ont été sollicités pour le financement sur certaines actions, notamment l'Europe, l'Etat (la dotation de 2009 était de 70 000 euros et sera de 115 000 euros en 2010), l'Agence de l'eau, l'ADEME... Pour répondre au reste du besoin de financement, l'équipe administrative du Syndicat est en contact avec les services de la Région afin de mettre en place une convention qui permettra de répondre aux besoins de financement de la structure et des actions 2010. Ainsi ce document permettra une meilleure lisibilité des engagements de la Région envers le Parc et d'obtenir à chacun un gain de temps en évitant la multiplication des dossiers.

Section d'investissement :

La section d'investissement sera destinée au renouvellement de matériel (informatique, mobilier, logiciel,...). Elle devra permettre d'assurer les besoins pour la première année pleine du Syndicat mixte.

L'Assemblée prend connaissance des orientations du budget 2010 et en débat.

IV – FNADT

Afin d'aider le Syndicat mixte à assumer la mise en œuvre de la Charte, le Président propose de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre du FNADT pour l'exercice 2010. Celui ci viendrait épauler le Syndicat mixte, et compléter les cotisations statutaires de ses différents membres.

L'Assemblée prend connaissance de la proposition et à l'unanimité autorise le Président à solliciter un financement au titre du FNADT, au titre de l'exercice 2010.

V – FEADER

Afin d'aider le Syndicat mixte à assumer la mise en œuvre de la Charte, le Président propose de solliciter un financement au titre du FEADER pour l'exercice 2010. Celui ci viendrait épauler le Syndicat mixte, et compléter les cotisations statutaires de ses différents membres.

L'Assemblée prend connaissance de la proposition et à l'unanimité autorise le Président à solliciter un financement au titre du FEADER, au titre de l'exercice 2010 selon le plan de financement.

VI – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Président explique que dans sa délibération d'approbation de la Charte du PNR et d'adhésion au Syndicat mixte de gestion, le Conseil Général a souhaité qu'une convention intervienne entre les deux structures, afin de favoriser les articulations. Il rappelle que cette convention permet de travailler ensemble. Cette convention sera présentée à la commission permanente du Conseil Général de décembre. Il souligne l'aide active de tous les partenaires pour l'élaboration des conventions avec les Pays et avec le Conseil Général. En juin, se tiendra la première commission des financeurs avec la présence du Parc en tant qu'instructeur de dossiers.

Jean-Louis VIGNEAU est surpris que cette convention ne précise pas le rôle de chacun pour la signalétique du PNR. Matthieu CRUEGE répond que le Conseil Général est incontournable dans ce domaine et donc de fait le SMPNR et le Conseil Général travaillent déjà ensemble, notamment sur l'emplacement des panneaux signalant l'entrée dans le Parc. La commission du Conseil Général a déjà donné son accord pour 11 panneaux sur 27. Néanmoins Jean-Louis VIGNEAU ajoute qu'étant donné les coups de maintenance et l'entretien de la signalétique il serait nécessaire à l'avenir de mettre en place un avenant à cette convention.

Suite aux échanges, le Président propose d'approuver la convention avec le Conseil Général et de la signer dans les meilleurs délais.

L'Assemblée prend connaissance de la proposition et à l'unanimité approuve la convention avec le Conseil Général.

VII – SIEGE ADMINISTRATIF DU SM PNR

Richard DANIS, Vice-président, fait le bilan de la situation. Il explique que le siège administratif du SM PNR est actuellement composé de deux sites : l'un à Unjat accueillant l'administration, le secrétariat, la direction du syndicat ainsi qu'une partie des chargés de missions, l'autre à l'Office du tourisme de la Bastide de Sérou accueillant l'autre partie des chargés de mission.

Richard DANIS souligne que cette organisation a permis de répondre jusqu'à l'heure actuelle à l'évolution du syndicat. Il explique qu'elle montre aujourd'hui ses carences de divers ordres (pas de stockage de matériels, documents et archives, carence en salles de réunions, séparation de l'équipe...) et ne permet aujourd'hui aucune évolution compte tenu des besoins à venir du Syndicat mixte.

Richard DANIS explique que la Communauté de communes du Séronais a proposé la mise à disposition d'une partie d'un bâtiment patrimonial, la ferme d'Icart, situé le long de la RD 117 à Montels et actuellement en cours d'aménagement. La proposition actuelle est sur une partie de la ferme, l'aile ouest. Elle comprend 272 m2 de bureaux. De plus 2 salles de réunion serait mises à dispositions, une salle d'exposition de 96 m2 et une possibilité d'aménager l'espace vert autour de la ferme pour l'accueil du public. C'est pourquoi, invité à se pencher sur cette hypothèse et autorisé par le Bureau, Richard DANIS explique que la question a été étudiée sous divers aspects (techniques, juridiques et financiers). Il souligne que les investigations et échanges intervenus depuis montrent les divers intérêts du site en particulier en matière de localisation, et conduisent soumettre cette proposition à l'Assemblée pour un avis de principe en vue d'y installer à terme le siège administratif du SMPNR. Ainsi 2 possibilités ont été étudiées : la location et l'achat. Sur 20 ans la location coûterait 1 200 000 euros. L'achat, acquisition et aménagement compris est estimé à 520 000 euros HT. Au bout de 12 ans, soit la durée de la Charte, l'investissement est amorti.

David DESCOINS demande comment les parties communes seront gérées. Matthieu CRUEGE répond que ce serait géré selon le principe de la copropriété. Puis l'Assemblée s'interroge sur la pertinence de s'engager sur un projet sur 20

ans alors que la Charte a une durée de 12 ans. Matthieu CRUEGE répond que les simulations montrent que le retour sur investissement se fait au bout de 12 ans.

L'Assemblée demande aussi si cette réflexion sur le siège administratif est dissociée de la réflexion sur la Maison du Parc. Matthieu CRUEGE répond qu'aujourd'hui le SMPNR est à la recherche d'un siège administratif qui répond aux enjeux de la mise en œuvre de la Charte. Montels répond à Ces besoins en termes d'efficacité et de centralité. Pour ce qui est de l'accueil du Public, il est nécessaire d'approfondir la réflexion. En effet une « Maison du Parc » ne se suffit pas à elle-même. Matthieu CRUEGE souligne l'importance de mettre en place un réseau avec les offices du tourisme, des partenaires privés, les sites de visite en rapport avec le patrimoine, l'ADT, etc...

Jean-Louis VIGNEAU explique que suite à la présentation, l'option de l'achat lui semble plus intéressante que la location, d'autant plus que le Syndicat n'a aucune charge financière à supporter à ce jour. Néanmoins il sera nécessaire d'être attentif au montage juridique et financier, notamment au syndicat de copropriété qui sera alors nécessaire de créer.

André ROUCH souligne que le prix est intéressant car la Communauté de communes du Séronais a bénéficié de subventions pour monter ce projet, donc le prix de vente proposé ne comprend que les reliquats hors les subventions.

Matthieu CRUEGE rappelle que dans tous les cas, il y aura un coût d'aménagement à supporter. En location, ce coût serait une perte alors que si c'est un achat, cet aménagement est un investissement.

Richard DANIS propose sur cette base de passer au vote. A l'unanimité, l'Assemblée donne un avis de principe favorable à l'installation du siège administratif à la ferme d'Icart à Montels, et mandate le Bureau pour étudier la question et bâtir un dossier complet en vue d'une soumission prochaine devant le Comité syndical.

VIII – POINTS D'INFORMATION

Michel GRASSAUD de la DREAL réalise un point d'information sur la réglementation régissant la publicité, les pré enseignes et les enseignes. Il présente les aspects juridiques et techniques illustrés par des exemples concrets. Il souligne que même si cette réglementation peut paraître restrictive, elle est avant tout une base de réflexion pour mettre en place une politique de la signalétique publicitaire dans le Parc.

Matthieu CRUEGE conclut à son tour pour préciser à l'Assemblée que l'équipe technique du SM PNR se tient à la disposition des élus pour les assister dans leur réflexion sur la mise en place de cette réglementation. André ROUCH renchérit en précisant qu'il lui semble intéressant d'envisager cette réflexion au niveau inter communal.

IX – POINTS DIVERS

Sophie SEJALON propose un point d'information sur le site Internet. Elle rappelle que le Syndicat mixte possède un site depuis 2006. Il n'est plus d'actualité car il avait été conçu pour la phase de préfiguration, c'est-à-dire pour l'élaboration de la Charte et son approbation par les collectivités.

La création d'un nouveau site permet d'actualiser l'ensemble des données et de mettre en avant la création effective du Parc :

- d'une part de changer d'adresse ;
- d'autre part d'adapter le contenu ;
- de plus s'adresser à un public plus large (les habitants, mais aussi les touristes, les visiteurs, ...) et une plus grande ouverture sur l'extérieur ;
- enfin « relooker » le site.

Sophie SEJALON présente le nouveau site en image. Les deux grandes nouveautés sont les actualités qui sont mises en avant et la découverte du Parc grâce à une carte interactive. Ce nouveau site sera mis en ligne début janvier pour obtenir des statistiques de fréquentation sur une année complète.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close puis suivie d'un buffet de produits locaux du Pays de Foix.

**Le Président
André ROUCH**

